

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF  
en date du 12 juillet 2022**

**Convocation en date du 5 juillet 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

**Quorum : 10**

**Étaient présents :** Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Eric PANDREAU, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Anne GAUTHERON, Mr Xavier NOVIS, Mme Françoise CHASSAGNE

**Absents représentés :**

Mme Stéphanie BAJU donne pouvoir à Mr Xavier NOVIS  
Mme Lucie DUGUA donne pouvoir à Mr Eric PANDREAU

**Absents excusés :**

Mme Isabelle DUMAZET, Mr Daniel BLANC, Mme Camille BONNASSIEUX

**Secrétaire de séance :** Mme Véronique MOUSSY

**Ordre du jour :**

- 1) Rénovation et mise en accessibilité du rez-de-chaussée de la Mairie : modifications aux marchés de travaux
- 2) Bâtiment communal « la Diligence » : attribution marché maîtrise d'œuvre
- 3) Maison de santé pluriprofessionnelle :
  - Marchés de prestations hors marchés de travaux
  - Modalités de locations
- 4) Programme Local de l'Habitat : Projet de modification n°1
- 5) SIEL : renforcement réseau électrique – Poste la rochette

Suite à la demande de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, unanime, approuve le point supplémentaire « Subvention exceptionnelle à la Boulophile » à l'ordre du jour.

Après lecture du procès-verbal de la réunion en date du 7 juin 2022, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## 1) RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE : MODIFICATIONS AUX MARCHES DE TRAVAUX

Monsieur le 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir des modifications aux marchés de travaux pour les lots n°2 et 7 :

- Lot n°2 : travaux non réalisés. Montant de la modification -982.20 € HT
- Lot n°7 : complément de travaux dans le bureau des élus, dans la montée des escaliers et travaux non effectués prévus au marché. Modification du marché d'un montant de 732.40 € HT

Le Conseil Municipal, unanime, approuve la signature des modifications aux marchés de travaux pour les lots n°2 et 7. **Délibération n°12-07-2022-1**

## 2) BATIMENT COMMUNAL « LA DILIGENCE » : ATTRIBUTION MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la publication et le lancement d'un marché de maîtrise d'oeuvre ayant pour objet la réhabilitation d'un bâtiment communal « La Diligence ».

9 offres ont été reçues, la vérification matérielle n'a révélé aucune erreur.

Monsieur le Maire précise les critères de jugement des offres :

- Prix 60 %
- Valeur technique : 40% (références, analyse du projet et moyens humains et techniques)

Le conseil Municipal, au vu des résultats d'analyse des 9 offres et considérant que l'offre la plus intéressante émane de l'équipe de maîtrise d'oeuvre EAD, confie la maîtrise d'oeuvre de la « réhabilitation d'un bâtiment communal « la Diligence » au cabinet EAD pour un montant de 44 781 € HT.

**Délibération n°12-07-2022-2**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment communal « la Diligence » consistant à l'aménagement au rez-de-chaussée d'un local pouvant accueillir le cabinet dentaire et la création de logements ou de locaux professionnels notamment médicaux ou paramédicaux au 1<sup>er</sup> étage.

Suite à plusieurs demandes, Monsieur le Maire propose de réaliser des locaux à destination de professionnels médicaux ou paramédicaux au 1<sup>er</sup> étage avec la mise en place d'un ascenseur et informe qu'une demande pour intégrer ce bâtiment dans le label MSP sera formulée.

Le conseil Municipal, unanime, approuve le projet ainsi présenté du bâtiment de la Diligence.

### 3) MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE

#### ➤ Marchés de prestations hors marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°15-02-2022-1 du 15 février 2022 portant acquisition de la Maison de Santé d'une surface de 454 m<sup>2</sup> dont 76 m<sup>2</sup> livrée hors d'eau / hors d'air pour un coût de 1 270 000 € HT.

- Suite aux différentes réunions de travail, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le plan a été modifié engendrant ainsi des travaux supplémentaires : Création patio, cloisons, ajout de spots, remplacement remontée sol souples par des plinthes bois pour un montant supplémentaire de 13 122.35 € HT.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis seront par ailleurs demandés aux entreprises intervenant sur la construction de la MSP afin de chiffrer les travaux tels que la peinture, faux-plafond, électricité et la pose du revêtement du sol concernant les locaux livrés hors d'eau/hors d'air. Une première estimation est chiffrée à 11 716.76 € HT

- Le coût de l'aménagement des locaux professionnels (bureau, placards, éviers,...) est estimé à 59 338.28 € HT

Le Conseil Municipal, unanime, donne un accord de principe sur les marchés de prestations hors marchés de travaux.

### 4) PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT : PROJET DE MODIFICATION N°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adoption du Plan Local de l'Habitat (PLH) par le Conseil Communautaire en date du 30 avril 2018, pour une durée de 6 ans.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire a acté un projet de modification du PLH 2018-2024 et présente les actions modifiées :

- Action n°1 : mise en conformité avec le SCOT des Rives du Rhône.
- Action n°2 : Propositions de préconisations complémentaires afin d'intégrer des outils dans la rédaction de charte à inscrire au PLU.
- Action n°3 : le coût de l'étude EPORA n'ayant pas été consommé en totalité, il est décidé d'ajuster le budget pour cette action.
- Action n°7 : \* relance du marché « audit énergétique » pour une durée de 2 ans et apport de crédits supplémentaires au budget.
  - \* Création d'une nouvelle aide financière de 1 500 € par logement pour la réalisation de travaux énergétiques.
- Action n°8 : modification de budget pour la mise en œuvre d'une Maîtrise d'Oeuvre Urbaine et Sociale (MOUS) pour l'accueil des gens du voyage en voie de sédentarisation.
- Action n°10 : Création d'un logement « de secours » communautaire : possibilité à un bailleur social public, possédant du patrimoine sur la communauté de communes, de pouvoir mettre à disposition exclusive un logement destiné aux situations d'urgence.

Les explications complémentaires apportées, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de modification n°1 du PLH.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions, approuve le projet de modification n°1 du PLH 2018-2024.

**Délibération n°12-07-2022-3**

## 5) SIEL : RENFORCEMENT RESEAU ELECTRIQUE – POSTE LA ROCHETTE

Monsieur le 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'enfouissement de lignes, effectués par le Siel, vont être entrepris sur une partie de la rue du port ainsi qu'un renforcement électrique – Poste la Rochette.

La participation de la commune, au titre de l'éclairage public, s'élève à 10 508.81 € HT sur un montant total de travaux de 188 085.29 € HT, la part essentielle du programme étant financée par le SIEL.

Par transfert de compétence de la commune, le Siel aura la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Le Conseil Municipal, unanime, prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux « Renforcement réseau électrique - poste La Rochette», et approuve la participation communale au montant des travaux de 10 508.81 € HT.  
**Délibération n°12-07-2022-4**

## 6) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA BOULOPHILE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 460 € à la Boulophile du fait de la qualification de l'équipe masculine au championnat de France.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 460 € à l'association « La Boulophile ».

**Délibération n°12-07-2022-5**

## AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'actualiser le Projet Educatif de Territoire (PEDT) du centre de loisirs et de l'étendre aux autres services périscolaires (cantine, garderie) afin de structurer l'offre de la commune et de répondre aux recommandations de la CAF. Le PEDT sera présenté au plus tard courant décembre au Conseil Municipal avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15**

**La secrétaire de séance,  
Véronique MOUSSY**

**Le Maire,  
Serge RAULT**



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Serge Rault', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRE DE SAINT-PIERRE-DE-BOEUF' around the top edge and 'Loire' at the bottom. In the center of the stamp is a small illustration of a building, likely a church or town hall.